

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois de avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Olivier OLIVEIRA-CRUZ, Maire.**

Présents : Berthenet Sylvie, Bon Thierry, Cadet Camille, Cavin Philippe, Chapellière Stéphane, Curie Freddy, Kensier Evelyne, Maucolin Marie-Joséphine, Mega Vincent, Naigeon Sylvie, Oliveira Cruz Olivier, Ronot Franck, Simon Marie Claire, Varney Patrick (arrivé à 20h44), Wittwer Christiane.

Excusés : Cressot Christelle a donné pouvoir à Philippe Cavin, Dubois Frédéric a donné pouvoir à Marie-Joséphine Maucolin Prud'homme Fanny a donné pouvoir à Patrick Varney (arrivé à 20h44)

Absent : De Mesquita Auguste

Mme Maucolin Marie-Joséphine est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

La séance débute à 20 h 05.

CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer 1 poste dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences» dans les conditions suivantes :

- Contenu du/des poste(s) : Agent d'entretien des espaces verts
- Durée du contrat : du 15 avril au 31 octobre 2021
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

Ce contrat bénéficiera d'une déduction partielle des cotisations urssaf.

CONTRAT D'ASSISTANCE VEOLIA

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la délégation de services publics pour la gestion de l'eau à Vaux sous Aubigny arrive à échéance le 31/12/2022. Lors de cette échéance, une consultation sera lancée pour les 2 communes déléguées de Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny.

En attendant cette échéance, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer un contrat de prestations de services avec VEOLIA pour la période allant du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022 (pour 2021, le montant HT sera de 6 544 € et pour 2022, de 9 816 € - révision en sus).

CONTRAT AVEC LA REGIE RURALE DU PLATEAU

Le maire présente aux membres du conseil municipal une proposition de contrat d'entretien avec la Régie Rurale du Plateau.

Le maire fait remarquer que l'activité proposée par la commune au travers des différents travaux permet à la Régie Rurale du Plateau de mettre en œuvre son programme d'insertion sociale et professionnelle, tout en soulignant que cette activité demande de la main d'œuvre sans qualification particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'offre du contrat pour un volume d'intervention de 400 heures, soit **4 contrats pour un montant de 4 800 €.**

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR SUR LA RESTAURATION DES MURS EN PIERRES SECHES

Le conseil municipal sollicite l'Etat, au titre de la DETR, à un taux de 30 % pour la restauration de deux murs en pierres sèches sur la commune déléguée de Vaux-sous-Aubigny.

Le montant estimé des travaux s'élève à 2 416 €.

Cette dépense sera inscrite en investissement, à l'article 2135.

Le maire est autorisé à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires.

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA COMMUNE DE CHOILLEY DARDENAY

Le maire rappelle que dans le cadre de l'enquête publique, il est demandé à la commune de se prononcer sur le projet de ce parc éolien. Le conseil municipal, par 3 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions émet un avis défavorable sur ce projet.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCAVM

Le conseil municipal a confirmé, à l'unanimité, son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes dans sa délibération du 12 Mars 2021.

DIVERS

Le dossier d'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Langres sera consultable en mairie de Prauthoy le **Samedi 15 mai de 9h00 à 12h00 / Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00 / Mercredi 2 juin de 14h00 à 17h00**

La séance est levée à 21 h 05.